

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2025

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 27 mars 2025, sous la présidence de son maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Géraldine GAU, Isabelle GUERY, Marie-Agnès ROSSIGNOL, Sylvie MARTIN.
MM. Jean-Louis FUGAIRON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU.

ABSENTS : M. Laurent BERNARD a donné procuration à M. Alain PIBOULEAU.
M. Marc LOISON a donné procuration à M. Dominique FOURCADE.
M. René ROQUES a donné procuration à M. Alain MAYODON.
Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD et Sonia TRINCARD.

SECRETARE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2025 4 27

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	9
Procurations	3
Votants	12

OBJET : THERMOLUDIQUE – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025.

Monsieur le maire propose au conseil municipal le budget primitif 2025 équilibré de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	423 464 €	423 464 €
Investissement	631 018,78 €	631 018,78 €
Total	1 054 482,78 €	1 054 482,78 €

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont constituées :

- De la dotation aux amortissements des subventions : 104 564 €

- De la redevance constituée de la part fixe 2025 et de la part variable 2024 : 314 000 €.

Les recettes totales s'élèvent ainsi à 423 464 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées :

- Des charges à caractère général soit la location du terrain et la taxe foncière : 65 014 €. Ce poste est en augmentation du fait de la hausse de la taxe foncière
- Des amortissements des biens : 238 328 €, ce poste est stable depuis plusieurs années
- Des charges financières en baisse constante depuis plusieurs années : 28 023 €

Les dépenses totales s'élèvent à 423 464 €. La section de fonctionnement dégage cette année une capacité d'autofinancement de 92 099 € du fait du versement de la part variable de la redevance.

La section d'investissement

Les recettes d'investissement sont constituées :

Pour l'année 2024, elles s'élèvent à 631 018,78 €, elles sont constituées de l'excédent n-1 reporté, de l'excédent de la section de fonctionnement, de la dotation aux amortissements et du FCTVA.

Les dépenses d'investissement prévisionnelles sont constituées :

- 104 564 € pour la dotation aux amortissements des subventions perçues,
- 50 000 € (chapitre 20) pour une étude permettant de sécuriser la ressource en eau,
- 336 794,78 € (chapitre 21) pour effectuer les travaux d'entretien à la charge du délégant,
- 139 660 € pour le remboursement du capital de la dette.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2025 du budget annexe du thermoludique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Vu la loi N° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu la loi N° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3, L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif 2025 du budget annexe du thermoludique au titre de l'exercice 2025.

Décide

Article 1 : **d'approuver** le budget primitif du budget annexe du thermoludique pour l'exercice 2025 tel que présenté ci-dessus.

Article 2 : **d'autoriser** Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du présent budget.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit

Pour copie conforme – au registre sont les signatures

Ax-les-Thermes, le 11 avril 2025

Le maire
Dominique FOURCADE



La secrétaire de séance
Valérie ADEMA



Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 16/04/2025



ID : 009-210900320-20250409-2025_4_27-DE

